

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

12-12-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

12-12-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-12-18 - N°72

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

21 DEC. 2023

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Nathalie DENECE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme NGANTCHUE	donne pouvoir à	Mme FABRE

Absent non représenté :

Monsieur Sébastien DIAZ

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

**OBJET : OCTROI DE LA GARANTIE D’EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR
L’OPERATION DE CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX PLUS PLAI PLS AU 5/7 RUE DE L’EGLISE**

**OBJET : OCTROI DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR
L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX PLUS PLAI PLS AU 5/7 RUE DE L'EGLISE**

Sur proposition de Madame Nathalie DENECE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU le contrat de prêt n°153871 en annexe signé entre Immobilière 3F, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU l'avis de la commission des finances du 7 décembre 2023 ;

VU l'avis de la commission urbanisme du 11 décembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, Mme NGANTCHUE et M. BEL ANGE)

ACCORDE sa garantie à hauteur de 40% représentant 5 534 800 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 13 837 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149134 constitué de 6 (six) lignes de prêt ;

DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

DIT que sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

PRECISE qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, 6 logements seront réservés à la commune, représentant 8% des logements de l'opération :

- 1 T1 PLAI
- 1 T2 PLAI
- 1 T3 PLUS
- 1 T3 PLS
- 2 T4 PLUS

S'ENGAGE pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt ;

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

